

**Début du conseil d'école à : 18h00**

Etaient présents :

- M. Dernois, 1<sup>er</sup> adjoint municipal et Mme Lecoustre, Adjointe Municipale en charge des affaires scolaires
- Mmes Maurer, Mazza, Bensellam Haïder et Thibbaut, MM. Birault et Million, représentants de parents d'élèves
- Mme Angst, Grandvoinet, Largy, Lojkiewiez, Lopez, Moine, Picard et Ravet, enseignantes et M. Prudent, directeur d'école
- Mmes Zelenkauskis et Chautemps, ATSEM

Etaient excusés :

- M. Hugon, Maire de Lux (remplacé par M. Dernois)
- M. Perrin, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Chalon 1
- Mme Baribeau
- M. Jarlan, enseignant Titulaire Remplaçant - Brigade rattaché à l'école de Lux.
- Mmes Bernard, Crance et Dumont, AESH.

Président : - M. Prudent, directeur d'école.

Secrétaire : - Mme Picard, enseignante.

**0) Accueil - Préambule**

M. le Maire est remplacé pour ce conseil par son 1<sup>er</sup> Adjoint municipal, M. Jean-François DERNOIS.

M. Prudent rappelle les 3 questions ou points à aborder relayés par M. Million avant le conseil et invite les membres réunis à éventuellement soumettre d'autres sujets pour la toute fin de l'ordre du jour.

Mme Baribeau, empêchée, a transmis 3 questions à M. Prudent qui les fait inscrire pour le point 6.

Le conseil débute par le 1<sup>er</sup> point annoncé.

**1) Carte scolaire et prévisions d'effectifs 2023-2024 - Répartition pédagogique (projection provisoire) - Campagne d'inscriptions et d'admissions du printemps 2023 - Passerelle PS**

- Le conseil est informé que les inscriptions en vue de la rentrée 2023 ont débuté ce mois de mars (inscription préalable en mairie, admission sur rendez-vous auprès du directeur sur rendez-vous les jeudis 09, 16, 23, 30 mars et 06 avril 2023). L'état civil 2020 de 18 naissances laisse augurer une classe d'âge habituelle avoisinant 20 élèves de PS à valider sur le printemps.
- 9 admissions en PS ont déjà été effectuées à cette date, 2 enfants hors PS étant également attendus.
- L'accueil passerelle en PS s'effectuera le matin du samedi 17 juin 2023 en 1 seul ou en 2 temps. Ses horaires et modalités seront transmises plus tard aux familles concernées par Mme LOJKIEWIEZ en fonction des effectifs de PS inscrits.
- Les effectifs actuels sont de 21 PS / 17 MS / 10 GS / 26 CP / 20 CE1 / 19 CE2 / 25 CM1 / 16 CM2 (74 maternels-CP et 80 élémentaires de CE1 à CM2 pour un total de 154 élèves).
- Avec 2 arrivées supplémentaires annoncées en CE1 et CM1 en septembre prochain (contre 16 départs de CM2 en 6<sup>e</sup>), les effectifs provisoires de 2023-2024 seraient à ce jour les suivants : en théorie env. 18-20 PS / 21 MS / 17 GS / 10 CP / 27 CE1 / 20 CE2 / 20 CM1 / 25 CM2 (66 à 68 maternels-CP et 92 élémentaires de CE1 à CM2 pour un total de 158 à 160 élèves théoriques).
- Au vu des incertitudes planant sur le fort effectif de PS, la répartition pédagogique par classe ne peut être avancée à ce stade de l'année scolaire. Elle sera davantage envisageable lors du 3<sup>e</sup> conseil d'école notamment relativement à l'importance de la section de PS et celle charnière de CP.

L'ensemble de ces points d'information n'appellent pas de remarque particulière.

**2) Présentation des demandes d'équipements, de travaux, de budgets 2023 à la Municipalité et réalisations**

- Les demandes de l'école adressées le 09.01.2023 à la municipalité (budget 2023) sont vidéo projetées et succinctement commentées. Les 2 derniers tableaux (relatifs à celles réalisées depuis 2020) closent cette présentation au conseil.
- Pour l'accueil de 24 enfants en CP en maternelle cette année scolaire, une douzaine de tables individuelles avait été sollicitée pour cette classe. La commande par la Municipalité de 32 ensembles table individuelle réglable / chaise assortie a été livrée mi-mars. 18 ensembles viendront prochainement remplacer en CE2 leurs équivalents prêtés par la commune de Sevrey en septembre 2019 suite à la création de la 7<sup>e</sup> classe tandis que, du CP, les ensembles prêtés en septembre 2022 par la commune de La Charmée peuvent la retrouver. La Municipalité est vivement remerciée pour cette amélioration du confort des écoliers de ces 2 classes.

- L'école informe le conseil que depuis ce mois de mars, chacune des 7 classes se voit dotée à l'identique sur le plan informatique : 2 PC portables pour la PS et la MS-GS ont été livrés par Inforgestion, sur commande de la mairie, avec raccordement par wifi aux différents périphériques (copieur NB et couleur, scanner, imprimante-scanner de chaque site).
- Suite à ces investissements reconnus conséquents vers l'école, la mairie est toutefois questionnée sur le changement d'un vidéoprojecteur sollicité en CE1 puisque réellement devenu obsolète.
- L'équipe enseignante poursuit par l'annonce d'aménagements dans les 2 cours d'école cet automne-hiver :
  - ✓ En maternelle : la végétalisation de la cour est réalisée (voir photos projetées), l'installation fixe de la cabane (achat Coopérative scolaire) et des fleurs à dessiner aux murs extérieurs sont en place et effectifs. Des zones d'attente des draisiennes et la création d'un bac de graviers (4m x 3m) ont également été réalisés en régie municipale. Une nouvelle structure (annoncée en Conseil d'école 1) a été commandée et sa réception récente sera suivie d'une installation visiblement sur les congés de Printemps avec remplacement des dalles amortissantes vétustes par une zone amortissante en matériau meuble. Un retraçage des lignes (piste cyclable) est prévu ensuite de concert entre école et ST de Lux.
  - ✓ En élémentaire : 3 tables avec bancs intégrés ont été achetées et installées par la commune ainsi qu'1 table de ping-pong communale tous temps en réemploi. La Coopérative scolaire a complété ces arrivées par l'achat 1 filet, 6 raquettes et 30 balles à Décathlon.
- La classe de CE2 a vu ses prises électriques et son réseau entièrement refaits en régie municipale lors des congés d'hiver.
- M. Dernois explicite la modification de gestion des crédits scolaires dès 2023 : les enveloppes des crédits de fonctionnement alloués (65 € / eft / an), de projets culturels et d'animation (forfait de 2.265 € / an) et de transports (forfait de 1.600 € / an) sont dorénavant fusionnés pour répondre à une demande de facilitation de la gestion de ces crédits par M. Prudent en 2022. Aussi, l'enveloppe globale correspondant à ces crédits s'élève-t-elle à 90 € / eft / an (soit 14.130 € pour 2023) pour être strictement équivalente à la somme des 3 enveloppes précédentes (par l'ancien calcul, 14.070 € attendus en 2023).

L'enveloppe de frais de fournitures de direction reste annexée à 250 € / an.

L'école remercie la municipalité pour cette souplesse offerte à l'équipe enseignante dans la gestion des crédits alloués annuellement.

Enfin, concernant le budget des fournitures élèves, il est précisé que depuis 4 années budgétaires, l'équipe fonctionne par investissements collectifs (maternelle et élémentaire) à hauteur de 20-25 € / eft / an pour les dépenses de jeux éducatifs et pédagogiques, d'équipements de motricité-cour-sportifs, de fichiers-manuels-ouvrages de bibliothèque-dictionnaires complété par les dépenses par classe pour les fournitures et consommables (+ quelques achats d'investissements propres à l'enseignant). C'est l'ensemble des manuels, ouvrages et dictionnaires qui sont en nombre suffisant et en très bon état à présent. Des équipements de maternelle (cabane de cour, motricité, draisiennes, séries de jeux éducatifs ...) sont précisés.

### **3) Convention d'utilisation des locaux scolaires avec l'ALSH de Lux**

La convention d'utilisation des locaux scolaires passée entre l'ALSH, l'école et la Municipalité est présentée au conseil : elle permet le prêt des cours d'école, des sanitaires principaux et de la salle de motricité à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement les mercredis et vacances scolaires lorsqu'il peut en avoir besoin. Les membres du conseil visionnent cet accord avec tacite reconduction. La visite des lieux et la transmission des consignes de sécurité est prévue entre les 2 directeurs le J 30.03.2023.

Mme Chautemps, ATSEM et en charge du temps périscolaire, demande si la présente convention s'appliquera à celui-ci dans sa version présentée. M. Prudent indique que la version appliquée au temps périscolaire en sera une déclinaison.

### **4) Point intermédiaire Coopérative Scolaire : état des dépenses 2022-2023 au 27.03.2023**

- M. Prudent, mandataire, indique la situation provisoire au 27.03.2023 pour l'exercice en cours : un solde prévisionnel de + 2.648,65 € apparaît dans la partie collective (servant à toutes les opérations collectives en + et en – pour l'école) et de + 260 € à + 554 € dans les colonnes propres aux 7 classes pour leurs dépenses annuelles courantes. A noter en particulier depuis le conseil d'école 1 : l'AFM Téléthon a reçu 33 € de don de l'école, les photos individuelles ont rapporté 566 €, les confettis ont coûté 53 € (il en reste 1/3), le matériel de ping-pong s'est élevé à 41 €, l'ensemble des dépenses engagées pour les projets et sorties scolaires de 2022-2023 est déjà déduit (prévisions hautes).
- L'école informe avoir sollicité une subvention d'au moins 2.000 € pour sa Coopérative Scolaire à l'APE des Lux'tins pour l'ensemble de ses projets 2022-2023 (rappel : une subvention de 4.300 € avait été versée en 2021-2022).
- Les enseignants présentent les projets qui rythment ces 2 derniers trimestres de l'année scolaire :
  - Cycle escalade pour les CE1 et les CE2 de Mmes Moine et Largy avec sortie en nature à Culles-les-Roches pour le conclure le 13 juin
  - CP et CM1 sortiront le 27 juin au CPIE de Collonges-la-Madeleine (environnement)
  - Les PS se rendront à la ferme des animaux des Petits Bois (Sagy) le 1<sup>er</sup> juin
  - Les MS-GS et CM2 iront à l'accrobranche de Givry le 27 juin
  - Les CM1 ont participé à un projet sur l'eau assorti d'une visite de la station d'épuration du Port Barois de Chalon

- Les CM2 se sont rendus au collège le 21 mars dans le cadre d'un projet sciences (liaison CM2-6è)
- Les CP iront le 23 juin au stade Léo Lagrange de Chalon pour une rencontre de rugby après le cycle en cours à Lux.
- Les élus municipaux indiquent que le baptême d'hélicoptère de fin juin (CM2 et public) est pour le moment remis en question à cause de la hausse importante des coûts. D'autres formes d'actions sont actuellement à l'étude.
- Enfin, l'école remercie la Municipalité pour la subvention annuelle 2023 de 3,50 € / enfant soit 549,50 €.

## **5) Activités éducatives du 2<sup>e</sup> trimestre 2022-2023 - Perspectives pour le 3<sup>e</sup> trimestre et projets de fin d'année scolaire - Financement de ces actions**

- Les festivités de Noël ont eu lieu comme annoncées lors du Conseil d'école n°1, à savoir goûter et Père Noël dans les classes de PS et MS-GS le jeudi 15.12 après-midi / sortie cinéma pour les 7 classes (le jeudi après-midi du CP au CM2 – moment différent pour les PS-MS-GS) / goûter élémentaire dont la classe de CP à la salle polyvalente le V 16.12 après-midi / chants en chorales le V 16.12 à 18h30 pour les 7 classes dans la cour élémentaire.
- **Stage et formation Primavera** : organisée pour le collège Pasteur et les classes de CM2 (en 2021-2022) puis de CM1 et CM2 cette année scolaire, cette session concernera donc 2 classes de Lux sur avril-mai 2023. La 1<sup>ère</sup> a effectué le stage initial de 2 jours fin septembre, M. Prudent l'année passée. Chacune des 2 classes bénéficiera de 4 après-midis d'intervention en classe autour de la prévention aux addictions et mise en place de relations-comportements respectueux : les jeudis matins à partir du 27.04 en CM1 et les mardis matins du 25.04 au 23.05 en CM2.
- Mme Grandvoinet précise que les CM1 et CM2 ont participé à une sortie roller dance à Chalon à Noël, à l'Elan school games au Colisée ce mois-ci (4 ateliers différents) et que les CM1 ont un projet multi séances sur l'eau (avec demande d'utilisation à venir de la salle du conseil plusieurs jours pour en exposer les travaux).
- Mme Moine précise que les CE1 ont pu suivre un projet biodiversité du Grand Chalon et vont assister à un spectacle dans le cadre des festivités « Utopiks ».
- Les enseignantes se complètent pour évoquer un projet sur l'eau avec le conservatoire de musique de Chalon et 4 musiciens sur une matinée (Mmes Lojkiewiez et Angst, Mme Ravet), un spectacle musical du même conservatoire (Mmes Largy, Moine, Picard et Ravet le 08 juin à l'école maternelle), un cycle judo financé par l'Agence Nationale du Sport en 5 séances par classe concernée (M. Prudent et Mme Lopez, Mme Grandvoinet, Mme Largy, Mme Moine et Mme Picard).
- Une diapositive projetée détaille au conseil l'ensemble des sorties et projets scolaires au titre de 2022-2023 et leur financement pour 5.675,50 € (crédits mairie culturel-animations de 2.265 € et 3.000 € propres à la Coopérative scolaire en cas de versement de la subvention APE Les Lux'tins évoquée en 4).
- M. Dernois et Mme Lecoustre émettent plusieurs propositions et informations à l'endroit de l'équipe enseignante et du conseil :
  - La participation à la découverte d'une production d'orchestre – éveil à la musique par les élèves un mercredi
  - La mise à disposition de possibilité de contacts, outils et intervenants sur l'usage des réseaux sociaux
  - La fin des problèmes de régie résolus par l'encaissement récent de nombreux chèques en attente émis par les familles
  - La demande que l'arrêté du parking mairie soit bien respecté de tous les adultes, enseignants, personnels, familles.
- L'école demande à la mairie de confirmer qu'une lecture systématique des écoliers peut être convenue lors des commémorations des 11 novembre et 08 mai afin de pouvoir anticiper suffisamment à l'avance leur préparation. M. Dernois indique que cette question sera relayée et amènera une prochaine réponse de la Municipalité.

## **6) Questions diverses présentées et inscrites en début de conseil**

Questions de parents d'élèves (relayées par M. Million) :

- "Les finances de l'école sont-elles à ce point dans le rouge que pour le carnaval, il fallait que chaque enfant emmène son propre sac à confettis ? Quand on connaît le prix dérisoire d'un pack de sacs congélation éco +..."***  
L'école indique avoir pensé à bien faire (réemploi écologique d'un sac de la maison par enfant, acte simple destiné à responsabiliser chacun), déjà réagi à cette remarque qui a déjà été visiblement largement diffusé et fait beaucoup de bruit par interprétation erronée des raisons de cette demande sans réel enjeu.
- "Est-il envisageable de passer le râtelier à vélos à l'intérieur de la cour de l'école primaire, comme il l'était avant, plutôt que de laisser les vélos toute la journée sur la place publique, en accès libre et sans surveillance ?"***  
L'équipe enseignante n'a pas reçu d'information pouvant le justifier depuis son installation. Les problèmes étaient relativement fréquents lorsqu'il était dans la cour : dégradation sur vélos, changement de vitesses et déraillement, enfants qui montaient sur les râteliers ... Elle informe donc ne pas y être très favorable.
- "Et pour finir, je soumetts un troisième point qui n'est pas tant une question qu'un constat que la plupart des représentants des parents d'élèves de notre liste fait : des éléments perturbateurs disséminés dans chacune des classes mettent en difficulté le corps enseignant autant que leurs camarades au quotidien. Ce n'est pas nouveau mais le phénomène nous semble s'accroître aussi nous voudrions recueillir le ressenti de l'équipe pédagogique et discuter de ce"***

**que nous pouvons mettre en œuvre pour tenter d'y remédier (courriers à l'IEN pour demander plus de moyens d'accompagnement par exemple ou tout autre action que le conseil d'école trouvera pertinente). »**

Il arrive que des informations ou démarches soient faites par l'école auprès de l'administration en cas de situation « limite » effectivement. L'école a pris le parti de solliciter tous les accompagnements nécessaires (environ 8 à 10 par année), de maintenir distinctes sinon simplement tuilées les récréations des 2 sites scolaires, d'investir dans des mobiliers/jeux de cour durables, d'édicter et mettre en application des règlements de cour et des tableaux de suivi/ceintures/couleurs de comportement pour concourir à améliorer et lisser les perturbations évoquées dans la question.

Les parents élus reprécisent simplement désirer épauler l'équipe enseignante chaque fois que cela pourrait s'avérer nécessaire pour l'intérêt de l'école et de l'ensemble des élèves.

Autres questions relayées par Mme Baribeau et lues en début de conseil :

**d) La question de la sécurité aux abords des écoles, d'une bonne circulation et de pratiques citoyennes pour se garer/déposer les enfants est posée**

Le conseil suggère que la Mairie puisse se saisir de la nécessaire proposition d'interpeler les quelques familles régulièrement contrevenantes quant à la sécurité, aux blocages constatés et notamment les arrêts longs sur le circuit de dépôt des enfants en face du parking « enseignants-médiathèque » en bout du parking principal. La réédition d'une plaquette d'information aux familles avec visuel des bonnes pratiques est suggérée.

**e) Quand auront lieu les prises de vues du photographe et y a-t-il un rattrapage prévu des prises de photos individuelles en CM1 ?**

Le photographe a été contacté pour convenir d'une date unique sur avril-mai pour les clichés de groupes ainsi que le rattrapage des individuelles de CM1.

**f) Le conseil des jeunes via la médiathèque aurait prévu la tenue d'une buvette lors du samedi de fête d'école du 24 juin prochain. Est-ce que ce doublon est exact avec la buvette de l'APE ?**

Mme Lecoustre précise qu'elle a finalement été décalée justement de ce fait.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de nouvelle demande d'intervention ou question, la séance est levée après le visionnage d'un florilège de photos (aménagements-travaux-nouveaux équipements, Téléthon 2022, Noël, Carnaval).

## **7) Fixation des date et horaire du prochain conseil d'école :**

***Il est demandé de retenir la date du jeudi 22 juin 2023 à 18h à l'école élémentaire.***

L'ensemble des membres du conseil est ensuite invité, pour terminer la réunion, à partager le verre de l'amitié offert par les parents d'élèves.

**Clôture du conseil d'école à : 20h25**

***La Secrétaire de séance,  
Mme Claire PICARD***

**Remerciements finaux.**

***Le Président de séance,  
M. Julien PRUDENT***